AR Prefecture

082-218201127-20220217-CM20220217_17-DE Reçu le 23/02/2022 Publié le 23/02/2022

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 17 février (17/02/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 février, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTTINET, M. Robert DUPARC, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par M. Guy LOURMEDE), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Luc PORTES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Mme Marie CAVALIE) **Conseillers Municipaux**.

Madame PAPUGA est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

17 - 17 février 2022

17. Charte d'engagement « Tarn et Garonne en famille ».

Rapporteur: Madame LOPEZ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant le souhait de la commune de Moissac d'adhérer à la charte d'engagement pour l'obtention de la marque « Tarn-et-Garonne en famille »,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

AR Prefecture

082-218201127-20220217-CM20220217_17-DE Reçu le 23/02/2022 Publié le 23/02/2022

APPROUVE le principe d'une charte d'engagement signée entre la ville de Moissac et la structure départementale Tarn-et-Garonne Tourisme,

APPROUVE les termes de la charte d'engagement ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement entre la ville de Moissac et la structure départementale Tarn-et-Garonne Tourisme.

Pour copie conforme Moissac le 21 février 2022

e Maire,

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :